

Guide PowerPoint « De la peine au retour dans la société »

Diapositive 1 :

Introduction

Diapositive 2 :

Commençons par regarder une courte vidéo. Pendant le visionnage, les élèves sont invités à observer ce qui se passe après qu'une personne a commis une faute et quelles sont les étapes qui suivent.

Conseil : soyez attentifs à ce que vous voyez ou entendez concernant la sanction, la réparation du dommage ou le retour dans la société.

Après la vidéo, prenez un moment pour discuter ensemble de ce qui les a marqués.

Vidéo VRT : <https://www.vrt.be/vrtmax/a-z/ket---doc--papa----g-een-boef/2026/ket---doc--papa----g-een-boef/>

Diapositive 3 :

Table des matières

Nous commencerons par comprendre ce qui se passe après qu'un crime a été commis. Ensuite, nous examinerons les problèmes rencontrés dans les prisons. Puis, nous découvrirons les maisons de détention. Enfin, nous verrons que cette approche existe non seulement en Belgique, mais aussi dans d'autres pays européens.

Diapositive 4 :

Table des matières : les bases – que se passe-t-il après un crime ?

Commençons par la première étape : que se passe-t-il réellement après qu'un crime a été commis ?

Diapositive 5 :

Cette diapositive montre que plusieurs étapes suivent un crime. Il est important que les élèves comprennent qu'une sanction n'est pas prononcée immédiatement.

Tout d'abord, les faits sont examinés. La police recueille des informations et tente de déterminer qui a fait quoi. Ensuite, le juge intervient. Il prend sa décision sur la base des lois et des règles en vigueur, et non sous le coup de l'émotion ou de la colère.

Après cette décision, une peine ou une mesure peut être imposée. Il ne s'agit pas toujours d'une peine de prison : il existe aussi d'autres formes d'accompagnement ou de suivi.

La dernière étape illustrée sur la diapositive montre qu'après un certain temps, la personne retourne dans la société.

Diapositive 6 :

Pourquoi punit-on ?

Dans notre société, il est important que chacun puisse se sentir en sécurité. C'est pourquoi nous avons établi ensemble des règles et des accords. Ces règles nous aident à bien vivre ensemble.

Mais il arrive que certaines personnes ne respectent pas ces règles. Dans ce cas, il doit y avoir une conséquence. Cette conséquence s'appelle une sanction.

Une sanction n'existe donc pas sans raison. Elle permet de montrer que certains comportements ne sont pas acceptables et elle contribue également à protéger les personnes et la société.

Diapositive 7 : Pourquoi punit-on quelqu'un ?

Nous ne punissons pas quelqu'un sans raison. Les sanctions poursuivent plusieurs objectifs importants :

1. **Protéger la société**, afin que les autres personnes puissent vivre en sécurité.
2. **Permettre à la personne d'apprendre de ses erreurs** et de retrouver sa place dans la société de manière positive.
3. **Prévenir de nouvelles infractions**, en évitant que les mêmes erreurs se reproduisent.
4. **Montrer que les actes ont des conséquences** et que le non-respect des règles entraîne une réaction de la société.

Diapositive 8 :

Lorsqu'une personne a séjourné en prison, il est important qu'elle puisse ensuite reconstruire sa vie de manière positive. C'est ce qu'on appelle la **réinsertion**.

La prison doit contribuer à cette réinsertion. Elle n'est donc pas seulement un lieu où l'on exécute une peine, mais aussi un endroit où l'on accompagne les personnes vers un nouveau départ.

La prison peut aider les détenus à trouver un emploi ou une formation, à rechercher un logement, à apprendre à respecter les règles et à mieux vivre avec les autres.

→ Cela augmente les chances qu'une personne puisse à nouveau participer pleinement à la vie en société.

Diapositive 9 : Table des matières : les problèmes dans les prisons

Diapositive 10 :

La prison a plusieurs missions :

1. Tout d'abord, elle doit veiller à la sécurité de toutes les personnes qui y vivent ou y travaillent.

2. Certaines personnes détenues ont besoin d'aide ou d'un accompagnement. La prison doit donc également leur offrir un soutien adapté.
3. Une mission très importante consiste à préparer les personnes détenues à leur retour dans la société.

Ces différentes missions doivent être menées en même temps, ce qui rend leur réalisation parfois complexe.

Diapositive 11 :

Les prisons sont confrontées à plusieurs difficultés.

Un premier problème est le manque de places. Il arrive que le nombre de personnes détenues soit supérieur à la capacité prévue. Il y a parfois aussi un manque de personnel pour accompagner correctement tout le monde. De plus, certaines prisons sont anciennes, ce qui les rend moins adaptées aux besoins actuels.

Il existe également des défis liés à la santé. Certaines personnes détenues sont malades ou ont besoin d'un accompagnement spécifique, mais elles ne reçoivent pas toujours tous les soins ou le soutien nécessaires.

Un autre enjeu important concerne le retour dans la société. Certaines personnes commettent à nouveau des infractions après leur peine. Il n'est pas toujours facile de trouver un emploi après une détention. Par ailleurs, les prisons proposent parfois trop peu d'activités ou d'occupations utiles permettant d'acquérir de nouvelles compétences.

L'ensemble de ces difficultés rend plus complexe l'accompagnement des personnes détenues vers une réinsertion réussie.

Diapositive 12 :

La surpopulation carcérale signifie qu'il y a trop de personnes détenues par rapport au nombre de places disponibles. La prison est alors en quelque sorte trop remplie.

C'est un problème important. Lorsqu'il y a trop de détenus, il devient plus difficile d'accompagner chacun correctement. Il y a moins d'espace, moins de calme et souvent moins de temps pour offrir un suivi de qualité.

Cela complique le maintien de la sécurité, de l'ordre et de l'accompagnement des personnes détenues. Pourtant, ces missions sont essentielles au bon fonctionnement d'une prison.

Diapositive 13 :

Table des matières : une nouvelle approche – les maisons de détention

Diapositive 14 :

Face aux nombreuses difficultés rencontrées dans les prisons, une autre approche a été envisagée. C'est dans ce contexte qu'ont été créées les **maisons de détention**.

Une maison de détention est une manière différente d'exécuter une peine par rapport à une prison classique.

Cette diapositive montre que les maisons de détention reposent sur trois piliers essentiels :

- **La petite échelle ;**
- **La différenciation ;**
- **L'ancrage dans la communauté.**

Ces termes peuvent sembler un peu complexes, mais nous allons les expliquer plus en détail dans les diapositives suivantes.

Diapositive 15 :

La **petite échelle** signifie qu'une maison de détention est beaucoup plus petite qu'une prison classique. Environ trente résidents y vivent ensemble.

Comme le groupe est plus restreint, il est possible d'offrir un accompagnement davantage adapté à chaque personne. Cela permet de mieux tenir compte des besoins individuels. Les accompagnateurs et les résidents ont également davantage de contacts et apprennent mieux à se connaître.

Il est aussi plus facile d'établir des règles claires et adaptées. Enfin, le nombre plus limité de résidents favorise souvent un environnement plus calme.

Une maison de détention est donc plus humaine et plus facile à gérer qu'une grande prison.

Diapositive 16 :

La **différenciation** signifie que toutes les maisons de détention ne sont pas identiques.

Il existe différents types de maisons, avec des règles, un accompagnement, des profils de résidents et parfois des niveaux de sécurité différents.

C'est important, car chaque personne a des besoins particuliers. On cherche donc à déterminer quelle maison correspond le mieux à la situation de chacun. Certaines personnes ont besoin de davantage d'accompagnement, tandis que d'autres bénéficient mieux d'une approche différente.

L'idée est donc de ne pas traiter tout le monde de la même manière, mais de proposer un cadre qui correspond au mieux aux besoins de chaque personne.

Diapositive 17 :

L'**ancrage dans la communauté** signifie qu'une maison de détention est située au cœur de la société, et non à l'écart de celle-ci.

Les résidents restent ainsi plus proches de leur famille, de leur travail et des services d'aide dont ils peuvent avoir besoin.

C'est important, car cela permet de maintenir un lien avec la vie quotidienne. Les résidents peuvent ainsi apprendre progressivement à retrouver leur place dans la société et à y participer de manière positive.

Suite de la diapositive 17 :

Il existe également un lien avec le quartier. Les résidents peuvent parfois contribuer à la vie locale, par exemple en participant à une activité ou en apportant leur aide à la communauté.

Mais la relation fonctionne dans les deux sens : le quartier peut aussi jouer un rôle important en offrant des opportunités, du soutien ou des occasions de reprendre progressivement une place dans la société.

L'idée est donc qu'une maison de détention ne soit pas isolée de son environnement, mais qu'elle soit intégrée dans la vie du quartier qui l'entoure.

Diapositive 18 :

Cette diapositive compare une prison classique à une maison de détention.

À gauche, nous voyons la prison. Celle-ci est souvent confrontée à la surpopulation, ce qui laisse moins de possibilités pour accompagner les personnes de manière individuelle. Il devient alors plus difficile d'offrir un suivi personnalisé. Lorsque les personnes ne reçoivent pas l'aide dont elles ont besoin, le risque qu'elles commettent à nouveau des infractions peut augmenter.

À droite, nous voyons la maison de détention. Environ trente personnes y vivent ensemble. Comme le groupe est plus restreint, il est possible d'offrir davantage d'accompagnement personnalisé. Les besoins de chacun peuvent être mieux pris en compte. L'objectif est également d'aider les résidents à éviter de reproduire les mêmes erreurs à l'avenir.

Cette diapositive montre donc qu'une maison de détention est plus petite et met davantage l'accent sur l'accompagnement qu'une prison classique.

Diapositive 19 :

Table des matières : la Belgique et l'Europe – où ce modèle existe-t-il déjà ?

Diapositive 20 :

En Belgique, il existe deux formes de détention à petite échelle : la **maison de détention** et la **maison de transition**.

La maison de détention est destinée aux personnes condamnées à une peine relativement courte, c'est-à-dire de moins de trois ans. Ces établissements comptent généralement entre 57 et 77 places. Il existe actuellement trois maisons de détention : à Kortrijk, Forest et Olen.

La maison de transition s'adresse aux personnes qui arrivent à la fin de leur peine. Elles s'y préparent progressivement à leur retour dans la société. Les maisons de transition sont plus petites et disposent généralement de 15 à 16 places. Il en existe actuellement cinq : à Louvain, Hamme, Malines, Enghien et Gentbrugge.

Il s'agit donc de deux structures différentes, destinées à des publics différents et répondant à des objectifs complémentaires.

Diapositive 21 :

Exemples de photos de maisons de transition

Cette diapositive présente quelques photos de maisons de transition. Elles permettent de mieux visualiser à quoi ressemble ce type de structure et en quoi il diffère d'une prison classique.

Diapositive 22 :

Exemples de photos de maisons de détention

Cette diapositive montre quelques photos de maisons de détention. Elles illustrent l'environnement de vie de ces établissements à taille humaine et permettent de mieux comprendre leur fonctionnement concret.

Diapositive 23 :

La Belgique n'est pas le seul pays à réfléchir à d'autres façons d'exécuter les peines. Dans plusieurs pays européens, on cherche également des alternatives à la prison traditionnelle.

Cette diapositive présente **RESCALED**, un mouvement européen qui soutient le développement de la détention à petite échelle.

La carte montre que cette idée est déjà présente dans vingt pays européens. La Belgique fait donc partie d'un mouvement plus large qui vise à rendre l'exécution des peines plus humaine, plus efficace et davantage tournée vers la réinsertion.

Diapositive 24 :

Pour toute question concernant cette présentation ou pour obtenir davantage d'informations, vous pouvez envoyer un e-mail à info@dehuizen.be ou consulter notre site internet : www.dehuizen.be.